

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SANTÉ

DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE POUR LA RÉPRESSION DE LA VENTE DE CHAROGNE AU QUÉBEC

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à ce fin matois, pas si fin qu'il croit, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et concerne les responsabilités, qui lui incombent conformément à la loi des aliments et drogues, loi fédérale qui ne fait aucune allusion à des inspecteurs provinciaux ni même fédéraux mais qui charge le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de s'assurer que, des aliments impropres à la consommation humaine ne soient pas mis en vente au Canada. Étant donné que le ministre a volontiers admis hier qu'il savait au moins depuis deux ans quels étaient les problèmes en matière d'inspection des viandes dans la province de Québec, je demande maintenant sans ambages au ministre non pas ce qu'il a fait verbalement mais les initiatives qu'il a prises pour attirer sur ce problème l'attention du gouvernement de la province de Québec et celle de son collègue, le ministre de l'Agriculture, pour que ces lacunes trop évidentes en matière d'inspection des viandes dans cette province soient enfin corrigées?

● (1110)

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme je l'ai déjà indiqué, dès les premières rumeurs, il y a environ deux ans, les inspecteurs de mon ministère ont immédiatement commencé des recherches afin de vérifier la véracité de ces rumeurs, et une fois qu'ils ont relevé des indices tangibles, ils ont immédiatement invité les forces policières appropriées à faire l'enquête nécessaire. Le gouvernement du Québec a été informé à ce moment-là, puisque les forces policières du Québec, de même que la Gendarmerie royale du Canada, ont été impliquées immédiatement dans cette enquête qui a été poursuivie par la police, et dont on voit les résultats aujourd'hui.

[Traduction]

LES MESURES MINISTÉRIELLES ENVISAGÉES POUR LA RÉPRESSION DE LA VENTE DE CHAROGNE DANS LES PROVINCES AUTRES QUE LE QUÉBEC

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je vais maintenant poser au ministre une autre question en ce qui concerne ses responsabilités d'après cette loi. Quelles mesures a-t-il prises pour étudier la situation existant dans les autres provinces? Puisqu'il sait ce qui se passe dans la province de Québec, quelles mesures a-t-il prises pour s'assurer que la négligence et le chaos que l'on a constatés au Québec en cette matière ne se retrouvent pas ailleurs au Canada?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme je l'ai déjà indiqué, en ce qui concerne la situation au Québec, aucune des salaisons en cause ne sont inspectées par le ministère de l'Agriculture fédéral. Il n'y a aucun indice à l'heure actuelle que d'autres salaisons dans d'autres provinces relevant de l'administration fédérale se livrent à des pratiques analogues à celles découvertes au Québec. Mais si l'on découvrait

[M. Wagner.]

quelque indice que ce soit, mes fonctionnaires feraient immédiatement enquête et prendraient les mesures appropriées. Cependant, je dois rappeler encore à l'honorable chef de l'opposition qu'un certain nombre de ces salaisons sont inspectées par les inspecteurs du ministère de l'Agriculture fédéral. D'autres sont inspectées par des inspecteurs provinciaux, et certaines provinces ont délégué aux inspecteurs fédéraux du ministère de l'Agriculture la responsabilité de surveiller les activités à l'intérieur des salaisons, dans leurs limites respectives.

[Traduction]

M. Stanfield: Maintenant que nous connaissons la situation déplorable existant au Québec, je vais donner au ministre encore une fois l'occasion de dire à la Chambre s'il a fait procéder à une enquête pour s'assurer que l'inspection des viandes dans les autres provinces était adéquate et s'il a fait autre chose que d'invoquer des excuses ou détourner la conversation, afin de s'acquitter de ses responsabilités. Est-il en mesure de dire à la Chambre que la viande est soumise à des inspections suffisamment rigoureuses dans les autres provinces à l'heure actuelle?

[Français]

M. Lalonde: J'ai déjà répondu, monsieur l'Orateur, à la première question posée par l'honorable chef de l'opposition.

[Traduction]

LES MESURES ENVISAGÉES POUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS CONTRE LES EXACTIONS DES CHAROIGNARDS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture du Québec a déclaré hier que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social manquait à son devoir et se dérobaux responsabilités que lui conférerait la loi envers les Québécois. Que fait le ministre, devant ces révélations quotidiennes au Québec, la dernière indiquant que les viandes préparées provenaient de bœuf contaminé ou malade? Que fait-il pour rassurer les consommateurs québécois et leur garantir que la viande a été bien inspectée pour leur protection?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je pense encore une fois que la meilleure preuve que les mesures ont été prises, c'est le déroulement de l'enquête actuelle, à Montréal. Et, comme l'honorable député le sait, les salaisons concernées ont vu leur licence retirée par le gouvernement du Québec. Quant à la déclaration du ministre de l'Agriculture du Québec, je l'ignore. Je vais vérifier ce qu'il a pu dire, mais ceci n'a rien à voir avec les faits que tous et chacun peuvent vérifier. Les institutions en cause dans l'enquête actuelle relèvent du gouvernement du Québec.

[Traduction]

M. McGrath: Je voudrais poser une question supplémentaire. L'enquête menée au Québec est une enquête provinciale. Le ministre ne peut venir nous dire qu'il n'a aucun pouvoir, car la loi sur les aliments et drogues lui confère expressément entière autorité sur toutes les conserveries. Je demande au ministre s'il s'acquittera de cette tâche comme il l'a fait l'automne dernier, quand les Canadiens se voyaient menacés de manger de la viande hachée contaminée. Nous assurera-t-il qu'il s'efforce de faire tout ce qu'il peut pour envoyer des inspecteurs au Québec,